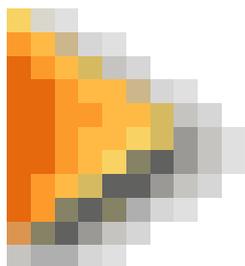


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article428>



Manuels scolaires en lycée : enfin la gratuité

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Unes de l'année scolaire 2003-2004 -



Publication date: samedi 5 juin 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Gratuité des manuels scolaires dans les lycées : oui !

Alourdissement de la charge de travail des personnels : non !

Des syndiqués SNES-FSU de plusieurs établissements ont alerté leur section départementale sur des réunions qui se sont tenues dans leur lycée et dont l'objet était d'étudier la mise en place, à la rentrée prochaine, de la gratuité des manuels scolaires.

Vous trouverez ci-dessous la position de la section académique du SNES sur ce sujet (position envoyée au Conseil régional il y a déjà plusieurs semaines).

A sa demande, le SNES sera reçu par le Conseil régional le **mardi 15 juin** et évoquera avec le vice-président concerné la manière dont le Conseil entend mettre en œuvre la gratuité des manuels scolaires dans les lycées.

Le Conseil régional prendra définitivement position après cette rencontre.

La section départementale du SNES-FSU 89 a rencontré la FCPE de l'Yonne fin mai. La FCPE Bourgogne a rencontré le Conseil régional. Il ressort, à la fois, des échanges FCPE-CR et FCPE 89 - SNES 89 que la FCPE, comme les autres fédérations de parents, ne souhaite plus s'occuper des manuels scolaires dans 3 ans.

Cette année, les fédérations de parents continueront d'organiser des bourses aux livres pour les 2^{des} et 1^{ères} et ramasseront les livres de Terminales qu'elles revendront aux lycées. Le Conseil régional donnera une subvention de 150 euros par élève de Terminale.

Les questions sont donc celle de la distribution des livres en début d'année et celle du ramassage en fin d'année (avec les problèmes de non retours, de livres abîmés, d'argent à demander, etc.)

Pour le SNES 89, il est clair que ce travail de distribution et de collecte des livres ne relève en aucun cas des documentalistes, pas plus que d'autres personnels dans les lycées !

Il est bien évident que le SNES 89 se félicite de cette gratuité mais il est bien évident aussi qu'il refusera toute solution de mise en place de la gratuité qui entraînera un accroissement de la charge de travail des personnels quels qu'ils soient (enseignants, agents, surveillants, personnels d'intendance, etc.).

Le SNES 89 demande au Conseil régional de prendre les mesures adéquates pour mettre en œuvre sa promesse électorale sans, pour ce faire, dégrader les conditions de travail des personnels. L'exemple des collèges où, très souvent, les documentalistes sont (contre leur gré) mis à contribution est justement le mauvais exemple à ne pas suivre.

Dès que vous savez que des réunions informelles ou de Conseil d'administration ayant pour ordre du jour la mise en place de la gratuité des manuels scolaires dans votre lycée ont lieu, merci de nous tenir informés du contenu des échanges et des décisions proposées ou adoptées.

Le secrétariat départemental du SNES-FSU 89



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat national des enseignants de Second degré

La Commission administrative académique (CAA) du SNES réunie à Dijon le 15 avril 2004 a voté les dispositions suivantes :

1. La CAA considère comme très positive toute mesure qui irait vers une amélioration de la gratuité complète de la scolarité dans les lycées et collèges publics
2. L'objectif du nouveau Conseil régional de fournir gratuitement les ouvrages dans les lycées est une de ces mesures, à condition qu'elle respecte la liberté pédagogique des enseignants.
3. La mise en oeuvre de cette mesure ne doit pas se traduire par un alourdissement de la charge de travail des personnels en place.
4. La CAA demande que le Conseil régional mette en place, avec les organisations représentatives des personnels et des parents, un groupe de travail qui aurait pour tâche de proposer une palette de possibilités qui permettraient la mise en oeuvre de cette mesure de gratuité.



Syndicat national des enseignants de Second degré
